

Misérables &Cie

Association 1901 : RNA : W 62 40 000 91 - SIRET : 784 046 872 000 31, APE 9001Z - Entrepreneur de spectacles : 3 104 98 01 - N° TVA : 2019 1000 118484

LES « MISERABLES & Cie » SAISON 2021 ...vers 2022

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION

Retour par courrier Asso les Misérables : 11/13, rue P. Ledent, 62170 Montreuil-sur-Mer,

ou par mail : inscriptions.miserables@gmail.com avant le 14 août 2021

A la suite de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 juin 2021, une Assemblée générale se tiendra le 4 septembre 2021. Elle mettra en application les nouveaux statuts et renouvellera l'ensemble de ses représentants : membres du Conseil d'administration (nouveau) et bureau. Les axes de la saison 2021 y seront aussi abordés.

Il est important que chaque bénévole puisse y participer en tant que membre. Une nouvelle période d'inscription est donc ouverte jusqu'au 14 août. 2022 commence MAINTENANT !

Je soussigné : nom _____ , prénom _____
date de naissance _____ / _____ / _____ Age : _____ ans,
Demeurant : adresse complète : N° _____ , rue _____
Commune: _____ , code postal _____
Contact : téléphone mobile _____ ,
e-mail _____ @ _____

SOUHAITE ADHERER _____ à l'Association en tant que membre :

bienfaiteur, actif,

Je reconnais avoir été informé(e) des règles d'adhésion telles que définies à l'article 4 des statuts.

ARTICLE 4 - composition.

L'association **M&Cie** se compose de personnes morales ou physiques âgées de plus de quinze ans. L'adhésion est annuelle, volontaire par inscription.

Membres bienfaiteurs : sont appelés membres bienfaiteurs toute personne physique ou morale qui acquitte une cotisation spéciale annuelle dont le montant minimum est fixé par le Bureau à 10 euros pour les personnes physiques.

Membres actifs : sont membres actifs de l'association toute personne physique qui en fait la demande et s'engage à consacrer un temps minimum annuel de travail bénévole au profit de l'association. Ce temps minimum annuel est fixé par l'assemblée générale sur proposition du bureau. La liste des membres est actée annuellement lors d'une réunion de bureau.

Fait à : _____ , le _____

Signature.